



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

**Avis public** vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 27 août 2025, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé des règlements concernant des modifications à la réglementation d'urbanisme des villes de Saint-Colomban et Saint-Jérôme.

Les certificats de conformité par rapport au schéma d'aménagement ont été émis. En conséquence, les règlements suivants sont donc entrés en vigueur conditionnellement aux procédures prévues par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

- Saint-Colomban : règlements : 3001-2025-32, 3003-2025-10, 3014 ;
- Saint-Jérôme : règlement : 0351-001, résolution PPCMOI-2022-20122;

Toute personne intéressée peut consulter tout document à cet effet au bureau municipal de Saint-Colomban et Saint-Jérôme ou à celui de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord ainsi que sur le site Internet de la MRC, au [www.mrcrdn.qc.ca/](http://www.mrcrdn.qc.ca/) .

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 2<sup>e</sup> jour de septembre 2025.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat  
Directeur général et greffier-trésorier